



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur l'acquisition de 4 véhicules pour différents services de la ville d'Autun

N° 176/2026 – DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°666/2026 du 24 septembre 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres du marché n°2026018 ;

Considérant que la ville d'Autun souhaite acquérir 4 véhicules pour ses différents services ;

Considérant qu'à ce titre, la consultation n°2026018 relative à la « fourniture et livraison de véhicules légers - année 2026 » a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée, composé de 4 lots propres à un véhicule chacun ;

Considérant que ce marché s'est révélé infructueux pour les 4 lots, et qu'une relance sous forme de marché sans publicité ni mise en concurrence est par conséquent autorisée ;

Considérant qu'un devis pour chaque véhicule a été sollicité et reçu :

- Société NOMBLOT : véhicule « Peugeot E-BOXER L3H3 fourgon blanc électrique tôlé », pour un montant net à payer de 39 696,36 €
- Société NOMBLOT : véhicule « Peugeot 308 Berline Business », pour un montant net à payer de 29 835,86 €
- Société RENAULT-SODIRAC : véhicule « Renault Mégane électrique Techno », pour un montant net à payer de 34 320,00 €
- Société RENAULT-SODIRAC : véhicule « Renault Clio hybrid e-tech », pour un montant net à payer de 26 470,00 €

Considérant que ces propositions n'impliquent aucune modification substantielle des conditions initiales du marché n°2026018 révélé infructueux ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 1^{er} : AUTORISE la conclusion d'un contrat avec la société NOMBLOT Autun, sise 26 rue Nicéphore Niépce à Autun (71400), pour l'achat d'un véhicule « Peugeot E-BOXER L3H3 fourgon blanc électrique tôlé » pour un montant net à payer de 39 696,36 €, destiné au service des Espaces verts.

Article 2 : AUTORISE la conclusion d'un contrat avec la société NOMBLOT Autun, sise 26 rue Nicéphore Niépce à Autun (71400), pour l'achat d'un véhicule « Peugeot 308 Berline Business » montant net à payer de 29 835,86 €, destiné à la direction générale des services.

Article 3 : AUTORISE la conclusion d'un contrat avec la société RENAULT-SODIRAC, sise avenue du Commandant de Neuchèze à Autun (71400), pour l'achat d'un véhicule « Renault Mégane électrique Techno » pour un montant net à payer de 34 320,00 €, destiné au Cabinet du Maire.

Article 4 : AUTORISE la conclusion d'un contrat avec la société RENAULT-SODIRAC, avenue du Commandant de Neuchèze à Autun (71400), pour l'achat d'un véhicule « Renault Clio hybrid e-tech » pour un montant net à payer de 26 470,00 €, destiné à la Direction des services techniques.

Article 5 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 7 octobre 2026

Par délégation du Maire,
Cathy NICOLAO-VERDENET



1ère adjointe en charge des Affaires générales,
des ressources humaines, des grands projets
urbains, de la vie associative, de la communication
et de l'évènementiel